



## RGPD et recrutement

-----  
Par Ylis

Bonjour,

J'ai une question pratique sur les recrutements. De plus en plus souvent les recruteurs veulent que nous leurs donnions nom, email, telephone de contacts afin qu'ils puissent se renseigner.

C'est plus ou moins légitime selon les points de vues.

Maintenant qu'en est-il coté règlementation? Meme s'il s'agit de contact pro, peuvent-ils demander enregistrer ces informations? Doit-on les fournir sans réfléchir?

Merci de vos renseignements  
Cordialement

-----  
Par AGeorges

Bonjour Ylis,

Un peu de lecture :

[url=https://www.cnil.fr/fr/le-recrutement-et-la-gestion-du-personnel]https://www.cnil.fr/fr/le-recrutement-et-la-gestion-du-personnel[/url]

Pour les données qui paraissent "déborder", vous n'êtes pas obligé de les fournir et l'employeur n'est pas obligé de vous embaucher.

C'est la vie !